27me Année N° 161 — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — UN NUMÉRO 15 CENTIMES — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — Mardi 12 Juin 1883

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»
» » Un an . . . 50.»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES & JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS :
Annonces : la ligne. . . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçus à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. Quarré, libraire, Grande-Place; à *Paris*, chez MM. Havas, Laffite et Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoire (place de la Bourse); à *Bruxelles*, à l'Office de Publicité.

AVIS

Société anonyme des Journaux réunis

DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE

(Mémorial de Lille, Dépêche, Journal de Roubaix, Petit Journal de Roubaix, Gazette de Tourcoing, Courrier de Tourcoing, Courrier d'Armentières.)

Messieurs les actionnaires sont informés qu'un dividende de 1,45 0/0 (exercice 1882) est payable dans les bureaux de la Société : à Lille, Roubaix, Tourcoing et Armentières.

ROUBAIX, LE 11 JUIN 1883.

LES SOCIÉTÉS DE TIR

Il y a quelques jours, nous défendions dans ce journal l'institution des concours hippiques, dont nous nous sommes efforcés de montrer l'influence favorable sur le recrutement de notre cavalerie.

La fête qui a eu lieu hier à Roubaix, au *Cercle des Carabiniers*, à l'occasion du concours fédéral de tir, nous amène à parler des sociétés de tir et de gymnastique.

Si les sociétés hippiques sont utiles à la cavalerie, les sociétés de tir et de gymnastique ne le sont pas moins au perfectionnement de l'infanterie.

Les sociétés de gymnastique habituent les jeunes hommes aux fatigues, assouplissent leurs corps, les rompent aux pénibles exercices de la guerre, aux marches longues, aux évolutions périlleuses de la vie des camps.

Les sociétés de tir leur donnent l'habitude des armes, la décision, la rapidité du coup d'œil ; c'est-à-dire la confiance.

Jusqu'à ce jour la plupart de ces sociétés ont eu le bon esprit d'échapper aux influences de la politique, qui est, par excellence, un agent de dissolution.

Elles ont groupé les hommes de toutes conditions et de tous les partis.

Elles ont fait appel au concours de tous et se sont placées sous l'invocation de la Patrie française, que nous voulons tous grande, respectée et libre.

Il a suffi qu'elles parlassent de la France pour qu'aussitôt les adhésions vinssent en grand nombre de tous côtés.

Si le bon esprit qui anime les sociétés se maintient dans leurs rangs, elles pourront défier avant peu les sociétés similaires qui, depuis longtemps, prospèrent en Suisse et en Allemagne.

Quant aux résultats pratiques, les faits parlent plus haut que toutes les dissertations.

Nous savons qu'à chaque appel nouveau des jeunes recrues, les officiers trouvent dans les rangs des *bleus*, des hommes manœuvrant avec la précision, l'entrain et la discipline des anciens soldats.

C'est l'œuvre des sociétés de gymnastique.

Les rapports adressés depuis cinq ans au ministère de la guerre, établissent des progrès considérables dans le tir des réservistes et des hommes de l'armée territoriale.

C'est l'œuvre des sociétés de tir.

Aux uns, nous devons des soldats parfaits avant leur incorporation; aux autres, des tireurs d'une remarquable adresse.

A toutes deux, des défenseurs redoutables de la patrie française, et l'expression de la reconnaissance publique.

Mais il faut que ces sociétés soient encouragées par le Gouvernement.

Dans le Nord où l'esprit d'association fait partie du génie indigène, où le patriotisme est ardent, parce qu'on y connaît les horreurs de l'invasion, et qu'on en veut éviter le retour, les sociétés de tir et de gymnastique se créent, vivent et prospèrent en-dehors de l'action gouvernementale, dont elles n'ont pas besoin, mais qu'elles ne méprisent pas.

Dans le Centre, et plus particulièrement dans le Midi, où l'individualisme règne en maître, où l'on n'a pas depuis soixante-dix ans subi la présence de l'étranger, de telles sociétés ne peuvent se fonder que si elles sont encouragées, favorisées par l'Etat.

C'est dans cette voie que l'Etat devrait s'engager; que l'administration militaire surtout devrait agir.

Elle en recueillerait la première les bienfaisants effets.

Le jour où la majorité des soldats arriverait instruite au régiment, nous serions bien près d'avoir une armée modèle.

L'esprit d'émulation, l'amour-propre personnel, qui est au fond de tout cœur français, ferait plus pour notre relèvement que les règles de la discipline la plus sévère.

Quoiqu'on fasse dans l'avenir, nous devons constater, avec un orgueil local que nous ne dissimulerons pas, que c'est dans le Nord que les sociétés patriotiques sont les plus nombreuses, et les mieux organisées.

Nous devons des félicitations publiques aux hommes dévoués qui sacrifient, dans notre région, leur temps et leur argent au développement des sociétés de tir et de gymnastique, dont on ne comprendra peut-être complètement l'utilité — nous allions dire la nécessité — qu'en cas de guerre.

Pierre Salvat.

M. GAMBETTA & Mlle VALTESSE

La *Réforme*, journal fondé par M. Wal deck Rousseau, a publié avant-hier, à propos du Tonkin, un article qui a provoqué un vif mécontentement parmi les anciens amis de M. Gambetta, et attiré au ministre de l'intérieur des reproches très-durs de la part de journaux républicains comme la *France*, le *Télégraphe*, etc.

Il s'agit de notes sur le Tonkin que Mlle Valtesse avait reçues d'un de ses amis, officier de marine, et qu'elle crut devoir communiquer à M. Gambetta, président de la Chambre des députés.

Cet officier de marine ne serait-il pas, par hasard, M. de Kergaradec, comme nous sommes fort tenté de le penser ? La question mériterait une réponse de la part de la *Réforme*, qui n'a pas eu d'ailleurs de bien grandes recherches à faire pour rédiger l'article qui a si fortement ému, depuis quarante-huit heures, le monde républicain.

En effet, le *Gaulois*, à la date du 6 janvier dernier, a publié non seulement le dossier de Mlle Valtesse, sur le Tonkin, mais il y a joint, avec le *fac simile* à l'appui, les quatre lettres que Mlle Valtesse et M. Gambetta échangèrent en cette circonstance.

Le rédacteur de la *Réforme* qui prétend être allé chez Mlle Valtesse, « pour approfondir son rôle et ses rapports avec Gambetta », n'est pas revenu aussi bien renseigné que naguère le rédacteur du *Gaulois*, car il n'a reproduit que *deux* des lettres échangées entre Mlle Valtesse et M. Gambetta, passant sous silence les deux suivantes qui sont plus particulièrement piquantes :

« Août, 1880.

» Monsieur le président,

» J'ai sollicité de vous un entretien. J'ai à m'adresser à M. le président de la Chambre d'abord, à M. Léon Gambetta ensuite.

» Recevez, monsieur le président, etc.

» Valtesse de la Bigne. »

Réponse de M. Gambetta :

« *Madame Valtesse de la Bigne,*
29, rue Pradier,
» *Ville d'Avray (Seine-et-Oise).*

» Madame,

» Si vous voulez prendre la peine de passer à mon cabinet, demain mercredi, 1er septembre, à Paris, je serai très-aise de vous donner l'audience que vous me demandez.

» Croyez à mes sentiments distingués.

» L. Gambetta.

» Paris, le 31 août 1880. »

La *Réforme* mentionne bien l'entrevue de Mlle Valtesse avec M. Gambetta, sans fournir aucun détail.

Or, le *Gaulois*, dans le numéro du 6 janvier, donnait les renseignements que voici :

« Le 1er septembre 1880, Mme Valtesse prit le train qui part de Ville-d'Avray à 10 heures 40 matin, déjeuna à Paris chez un peintre de ses amis, et se rendit au Palais-Bourbon à trois heures de l'après-midi.

» Elle fut immédiatement introduite auprès de M. Gambetta. Mme Valtesse s'excusa de la petite tenue de campagne où elle se trouvait. Le chemin de fer, la chaleur, la poussière, etc. Nous ne savons plus si M. Gambetta lui rendit la pareille, car nous lisons dans les notes qu'elle prit, une fois rentrée chez elle : « Très aimable, le président. Aspect sala. Un accent qui sent l'ail. » M. Gambetta l'invita à prendre place dans une « commodité de la conversation, » non sans la suivre d'un œil un peu inquiet, comme si elle pouvait bien être quelque nouvelle Charlotte Corday. Pensez donc ! la suite de la conspiration bonapartiste de Ville-d'Avray !...

» Mme Valtesse se renversa dans son fauteuil, et exposa à Monsieur le président qu'elle avait reçu des lettres sur le Tonkin, bref ce que nous avons résumé tout à l'heure. M. Gambetta lui répond qu'il s'intéresse à cette affaire, que la Chambre s'en occupera à la rentrée. Mme Valtesse lui réplique que c'est un bout de territoire qu'il aurait la gloire de donner à la France. Sourire épanoui du dictateur occulte. Mme Valtesse comprend qu'il ne craint plus qu'elle lui plonge un poignard dans le cœur..., si ce n'est celui de sa beauté. Elle insiste sur la gloire que lui donnerait cette conquête pacifique, qui serait en même temps utile et honorable pour la France. Il lui demande quelques détails, elle les lui donne.

» — Madame, je vous exprime tous mes regrets de ne pouvoir examiner aujourd'hui avec vous toutes les pièces de votre dossier. Mais j'ai accordé des audiences que je ne puis remettre. Voudriez vous avoir la bonté de me faire un rapport sur cette affaire ?

» Puis, après une pause :

» — J'ai beaucoup entendu parler de vous, madame. Je connais votre hôtel, votre villa. Nous sommes voisins...

» Mme Valtesse promit le rapport et prit congé. En femme qui a de la volonté, et à qui l'intelligence ne manque point, Mme Valtesse rédigea son rapport, le fit imprimer à cinq exemplaires, et en adressa un à M. Gambetta. »

LA LOI SCOLAIRE

La Chambre des députés est décidément saisie de l'amendement au projet sur l'organisation de l'instruction primaire qui doit compléter la loi du 28 mars 1882. Cet amendement organise une procédure d'appel contre les décisions de la commission scolaire et décide que le conseil départemental sera investi du droit de reviser ses sentences. Les pères de famille seront donc justiciables des tribunaux administratifs, c'est à dire des commissions scolaires, des conseils départementaux et du conseil d'Etat pour les deux premières infractions dont ils se rendront coupables ; mais, s'ils en commettent une troisième, ils appartiendront à la justice de droit commun, au tribunal de police, au tribunal correctionnel et à la cour de cassation. C'est d'une logique admirable ! Si le père a plus de confiance dans les juges ordinaires que dans les acolytes de M. le préfet, il aura intérêt à arriver au plus vite à la troisième contravention et à accumuler les récidives.

L'amendement ajoute que les séances de la commission scolaire ne seront pas publiques, ce qui constitue une dérogation hardie au principe de la publicité admise uniformément jusqu'ici par notre législation criminelle. Les maires, les inspecteurs et les commissaires eux mêmes ont une si vilaine besogne à accomplir, ils ont parfois de telles algarades à essuyer de la part des parents qu'ils appellent imprudemment devant eux, que nous comprenons le sentiment de pudeur auquel ils obéissent en demandant le huis clos.

L'amendement dit encore : « La commission scolaire ne peut en aucun cas s'immiscer dans *l'appréciation des matières et des méthodes d'enseignement.* » On connaît cette périphrase qui, dans le langage d'un récent arrêté du conseil d'Etat, sert à désigner les manuels d'instruction civique. M. Dreyfus, signataire de l'amendement, a évidemment voulu être agréable à son collègue, M. Compayré, auteur d'un des manuels les plus justement signalés à l'attention des familles catholiques...

Il y a plus, M. Compayré n'a pas dédaigné de se faire à lui-même une bonne et fructueuse réclame et de recommander aux commissions scolaires de prescrire son petit livre dans toutes les écoles. Il s'est en effet associé à M. Dreyfus pour présenter cet amendement à la Chambre ; c'est lui-même, par conséquent, qui dit de lui-même : Mon livre est excellent ; j'entends qu'il ne soit désormais plus permis aux pères de famille de le critiquer, ni aux enfants de le repousser. Le meilleur manuel, c'est le manuel Compayré ! Les commissions scolaires n'auront plus le droit de dire le contraire.

Nous attendons l'amendement de M. Paul Bert à l'amendement de M. Compayré : Le meilleur manuel, c'est le manuel Paul Bert... expurgé. C'est le seul qui s'améliore en vieillissant, car, ainsi que le ministre l'a dit, la onzième édition est bien préférable encore à la dixième.

Comment M. Steeg, Mme Gréville et tant d'autres, qui n'appartiennent pas au Parlement, vont-ils faire pour soutenir la concurrence si les députés-auteurs imposent législativement la lecture de leurs livres ?

H.

L'ÈRE DES MOINS-VALUES

Il y a déjà quelque temps que l'ère des difficultés financières est ouverte ; elle succède à une ère de prospérité dont on était très fier dans les régions gouvernementales, où les plus-values des impôts servaient, malgré leur caractère fictif, de justification à l'ouverture de nouvelles dépenses et à l'adoption d'une politique donanière dont la France aura grandement à se repentir.

Le déficit dans le rendement des impôts et revenus indirects, pendant les quatre premiers mois de 1883, est de 10,821,000 francs, comparativement aux évaluations budgétaires. Fin mai, le déficit était au moins de quinze millions. On n'en souffle mot au ministère des finances. Que les temps sont changés ! Il n'y a pas encore un an, sitôt qu'une quinzaine était écoulée, on envoyait une note à tous les journaux, pour les informer de l'excédent de recettes réalisé, et le public s'extasiait sur notre prospérité financière.

Maintenant, le ministère des finances est muet, et c'est dans le *Bulletin de Statistique*, parn ces jours derniers, que nous avons fini par trouver, non pas les résultats des cinq premiers mois, mais seulement ceux des quatre premiers mois de l'exercice courant. Grâce à ces renseignements tardifs, nous savons enfin qu'en janvier, février, mars et avril, les impôts et revenus indirects ont donné 10,821,000 francs de moins que les prévisions budgétaires et il ne faudra pas que cette situation se prolonge longtemps pour que les trente deux millions provenant de la conversion de la rente 5 0/0 soient absorbés.

Fin mars 1882, il y a un an, l'excédent des recettes sur les prévisions budgétaires était de 40,527,000 fr. Nous sommes donc ramenés assez brutalement à la réalité. Du reste, l'octroi de Paris lui-même donne des moins-values. Nous avons dit qu'au lieu d'avoir produit 59,721,000 fr. comme dans les cinq premiers mois de 1882, il n'a donné dans les cinq premiers mois de 1883 que 57,832,000 fr.

Ces indications sur le rendement des impôts feront comprendre combien nous avions raison de combattre les assertions de ceux qui, pendant l'élaboration de notre régime douanier, proclamaient qu'il n'y avait pas de motif d'écouter les plaintes du travail national, puisque ces plaintes coïncidaient, prétendait on, avec l'accroissement de la fortune publique accusé par les plus-values des impôts.

Puisque nous sommes sur ce chapitre, nous emprunterons à une publication du ministère du commerce les chiffres du budget ordinaire et du budget extraordinaire depuis 1869 :

1869.	2.145.431.256 fr.
1870.	3 139 013 079
1871.	3 374.792.960
1872.	2 948.029.052
1873.	3.114.116 879
1874.	2 966.286.483
1875.	3 025.010 367
1876.	3.091.896 9 6
1877.	3 135 414 103
1878.	3.524.105 226
1879.	3 584.973.504
1880.	3.963 523.476
1881.	4 276 631.153

Nous n'avons pas encore les résultats définitifs de 1882 et ceux que nous donnons pour 1880 et pour 1881 ne sont que provisoires. Toujours est il que, si les impôts et revenus indirects ont cessé de donner des plus-values, l'augmentation des dépenses n'a malheureusement point subi de temps d'arrêt. Sans doute il faut tenir compte des désastres de 1870 et 1871, et de l'accroissement de dépenses budgétaires qui en est résulté; mais de 1869 à 1881 le total des budgets ordinaires et extraordinaires est monté de 2,145,421,256 fr. à 4,276,631,153 fr., c'est à-dire qu'il a doublé. Depuis 1876, époque à laquelle on pouvait se croire ramené à un temps normal, les grandes charges de la guerre étant classées, l'accroissement des dépenses ordinaires et extraordinaires a été de plus d'un milliard 100 millions.

Il y a des ministères dont les dépenses prennent chaque année de plus grandes proportions. Ainsi le ministère des travaux publics, dont les dépenses ordinaires s'élevaient à 78,600,000 fr. en 1875, a dépensé en 1881, toujours à l'ordinaire, 154,022,540 fr. C'est par une augmentation de 500 millions que se chiffrent les dépenses extraordinaires du même ministère. Le ministère de la guerre a absorbé, en dépenses ordinaires, 637 millions en 1881 au lieu de 485 millions en 1875 ; celui de l'instruction publique a vu son budget ordinaire monter de 50,777,600 fr. en 1875 à 96,452,159 fr. en 1881.

Tous ces accroissements de dépenses étaient jusqu'à un certain point excusés par les excédents de recettes des impôts indirects. Au lieu de consacrer ces excédents à l'amortissement de notre dette, dont le service, avec les dotations, absorbe annuellement 1 milliard 250 millions, on a escompté les plus-values et on s'est évertué à établir les budgets de chaque exercice de manière à ce qu'il ne restât rien au fond de la caisse. — Nous avons, ou plutôt nous aurons cent millions de plus-values, dépensons cent millions de plus, telle était la règle. Ne pourrait on pas, maintenant que nous sommes entrés dans l'ère des moins-values, adopter pour ligne de conduite : — Nous avons 100 millions de moins-values, dépensons 100 millions de moins ?

L. Bernard.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service particulier)

L'EXPÉDITION DU TONKIN

Toulon, 10 juin.

Le *Tourville*, aussitôt armé après le départ des deux transports le *Mytho* et l'*Annamite*, vient de sortir des bassins où il était en réparation et se trouve maintenant complétement armé.

Nos ingénieurs ont travaillé à diminuer le tirant d'eau de ce croiseur à tourelles, appelé à évoluer dans les eaux basses des côtes chinoises.

Le *Ving Long* et le *Shamrock* viennent à leur tour de faire leurs vivres et leur combustible et sont prêts à recevoir actuellement un nombre de troupes équivalent à celui envoyé tout précédemment dans le cas où des renforts seraient nécessaires.

La destination première du *Ving-Long* est de faire le 20 juillet prochain le courrier régulier de Cochinchine.

La *Corrèze* et le *Tarn* échoués, chacun dans un bassin, pourront, à leur tour, prendre la mer avant peu; l'*Aveyron* est, quant à lui, complétement paré, c'est à dire que le port de Toulon, dans lequel la plus grande activité ne cesse de régner, est, dès à présent, en mesure d'embarquer 5 à 6,000 hommes de troupes.

Le ministre de la marine vient, par dépêche officielle d'adresser un témoignage de satisfaction à M. le vice amiral Peyron, préfet maritime pour la promptitude avec laquelle ont été conduits les travaux d'armement dans nos arsenaux et l'a chargé de le transmettre par voie officielle, au personnel placé sous ses ordres pour le zèle déployé en ces circonstances. Ces navires sont passés en effet, en quatre jours, de leur état de réserve en armement complet.

Saïgon, 10 juin.

Le général Bouët, nommé récemment commandant supérieur du corps expéditionnaire du Tonkin, est arrivé à Hanoï avec les renforts et a demandé par dépêche des appareils de télégraphie optique, qui vont lui être envoyés immédiatement.

NOUVELLES DIVERSES

Elections sénatoriales

LOT

Inscrits : 382. — Votants : 370

MM. Béral, conseiller d'Etat, Union républicaine	241	Elu.
Pagès-Duport, ancien député monarchiste	103	
de Pradelle, ancien préfet, répub.	26	

Il s'agissait de remplacer M. Delord, décédé, M. Delord avait été élu sénateur au renouvellement du 5 janvier 1879. A cette élection, M. Delord avait été élu par 230 voix et M. Roques par 237 ; les concurrents étaient M. Depeyre, qui avait eu 145 voix, et le maréchal Canrobert 140.

MEURTHE ET MOSELLE

Inscrits : 662. — Votants : 655

MM. Bérlet, député, républicain, candidat du comité	399	Elu.
Welche, ancien ministre, conservateur	241	
Brice, républicain indépendant.	9	
Braconnier, ingénieur des mines candidat indépendant	4	
Bulletins blancs	2	

FEUILLETON DU 12 JUIN 1883 — 32 —

LE

CRIME DES AIRELLES

PAR

SAINT-VERON

DEUXIÈME PARTIE

LES DEUX AGENTS

III

Le mouton

— SUITE —

D'avance, la compagnie du conspirateur lui était odieuse. Il se promit bien de le tenir à distance.

Il n'avait pas fait deux fois le tour du préau, qu'il supposa son voisin peu gênant.

Lorsqu'il était entré, le prétendu Russe, assis dans un coin de la cour, l'avait silencieusement salué, puis il était retombé dans une rêverie accentuée : la tête à moitié inclinée, l'œil fixe, il paraissait absorbé dans ses réflexions.

Léon Gervais eut beau passer et repasser près du prisonnier, aucun signe n'indiqua qu'il fît attention à lui.

L'heure consacrée à la promenade s'écoula sans qu'une parole fût échangée.

— Non, il n'est pas embarrassant, mon compagnon d'infortune, se dit l'artiste en rentrant dans sa cellule... son silence vient peut-être de ce qu'il ne parle pas la langue française?

La figure de l'étranger ne lui avait pas déplu, elle révélait une énergie rare, sa barbe bien fournie lui donnait un air militaire.

La moindre chose devient un évènement pour le prisonnier ; il songea beaucoup à cette rencontre.

— Il faudra demain que je m'assure si toute causerie m'est interdite avec lui : si nous pouvons nous comprendre, il me racontera ses aventures, cela fera passer le temps.

L'agent Jousselin, on le voit, avait pris le meilleur parti pour rompre la glace ; sa réserve, son silence calculé, avaient été un stimulant pour son adversaire ; il y avait cent à parier contre un que, dès le lendemain, les premières avances viendraient de lui.

Son attente ne fut pas trompée: après avoir fait deux ou trois fois le tour du préau, le peintre s'arrêta brusquement devant son compagnon accroupi à la même place que la veille.

— Etes-vous fumeur, monsieur ? lui demanda-t-il en ouvrant un porte-cigare bien rempli.

— Oui, répondit le prétendu Russe, dont les yeux s'allumèrent.

— Per nettez-moi de vous offrir un de ces Cabanas, ce sont de vrais Havane.

Il ne se fit pas prier, le taciturne étranger ; d'une main que la convulsite faisait trembler, il saisit un cigare.

— Merci, fit-il... mais je n'ai pas de feu !

— En voici, répondit Léon Gervais, en lui tendant une allumette bougie.

Les quelques paroles qui venaient d'être échangées lui avaient prouvé que malgré son accent prononcé, son compagnon parlait assez bien le français.

Leurs relations en restèrent là pour cette seconde rencontre.

L'intimité entre les deux prisonniers fit des progrès à leur troisième entrevue. Le prétendu conspirateur répondit à plusieurs questions qui lui furent adressées.

— Vous êtes Russe, Monsieur ? lui demanda Léon Gervais, après lui avoir fait accepter un nouveau cigare.

— Je suis Polonais, répondit-il.

— Compris, vous êtes né dans la partie de la Pologne que la Russie a annexée ?

— Je suis né à Varsovie... mais patience ! patience ! les peuples vaincus finissent toujours par absorber leurs conquérants.

— Ainsi vous espérez voir renaître les beaux jours de votre nation?

— Ce n'est pas une espérance que j'ai, c'est une certitude... Les jours de la Russie, voyez-vous, sont comptés ! Le Czar, malgré les millions d'hommes sur lesquels il règne, est plus à plaindre au fond de son palais que moi dans ma prison.

— Vous êtes sans doute un nihiliste ? demanda Léon Gervais.

— Je m'en fais gloire ; le nihilisme est la dernière expression de la révolution que vous avez commencée, et que nous achevons en Russie. Le nihilisme est la préface de l'ordre nouveau qui doit régner dans le monde. C'est la destruction de ce qui est pour mettre à la place ce qui doit être.

L'agent Jousselin, malgré les préventions de Follefeuille, jouait à ravir son personnage. Ce fut avec la sombre conviction d'un fanatique qu'il fit cette réponse.

— Je ne suis pas un profond politique, interrompit l'artiste ; mais je m'imagine que c'est la pire des folies que de vouloir fonder un édifice sur le néant. Une société sans croyances et sans Dieu ne saurait exister ! C'est en deçà de la barbarie que vous prétendez ramener le monde !

— Nous discuterions cette question pendant des mois et des années, fit l'agent, qui se sentait au bout de sa rhétorique, que nous ne serions pas plus avancés qu'aujourd'hui : vous avez vos convictions, moi les miennes, cela ne nous empêchera pas de vivre en bonne intelligence pendant la courte durée de notre séjour ici.

— Vous pensez donc être bientôt relaxé ? demanda le fiancé de Mlle de Cerneuse.

Le faux Polonais ne répondit pas, mais un sourire énigmatique parut sur ses lèvres.

En homme prudent, qui ne peut rien compromettre, Jousselin n'avait fait aucune question à son compagnon au sujet de sa détention : il attendait les confidences et ne voulait pas les provoquer.

Cette manière de procéder était certainement la meilleure. On ne se défie pas de celui qui sait rester sur la réserve. Le moyen le plus sûr de faire parler les autres, c'est de ne pas les interroger.

Nous ne tarderons pas à connaître les effets de cette tactique.

IV.

La lorgnette de M. Follefeuille.

Dès le lendemain, M. Léonce Follefeuille continua à mener de front son double métier de photographe et de policier. Sa matinée fut occupée à faire poser les chiens les plus illustres de la meute : Nicanor, Ravageau, Calypso, Tonnerre, Fanfare, passèrent tour à tour devant l'objectif avec la gravité qui est un des caractères saillants des chiens courants au repos.

Le marquis était enchanté ; l'agent avait trouvé le meilleur moyen d'aller à son cœur.

Les apprêts artistiques avaient fort excité la curiosité de la domesticité. René, comme de juste, était au premier rang parmi ceux qui entouraient l'appareil ; à côté de lui, on remarquait une jeune fille qui se distinguait des autres servantes par son costume de deuil et ses allures parisiennes.

— Quelle est cette infante, monsieur le marquis, demanda Follefeuille à voix basse, en la désignant de l'œil ?

— C'est Justine, la femme de chambre de cette malheureuse dame de Lestanges ; comme elle était sans place après la mort de sa maîtresse, ma pupille en a pris pitié et l'a attachée à son service.

— Heureuse rencontre, pensa l'agent, qui se remit à son travail.

Lorsque la séance canine fut sur le point d'être terminée, il fit signe à la soubrette de s'approcher de lui.

— Aimeriez-vous à avoir votre portrait, ma belle enfant, lui demanda t il ?

— Certes, monsieur, j'en serais enchantée, pourvu que cela ne coûta pas trop cher; ma bourse, voyez-vous, n'est pas bien grosse !...

— Il ne vous coûtera rien, si ce n'est la peine de poser.

— Ce ne sera pas de la peine, mais du plaisir, monsieur !

— S'il en est ainsi, vous monterez dans ma chambre aussitôt après le déjeuner.

— Je n'y manquerai pas, dit-elle en montrant ses dents blanches dans un sourire.

Elle fut exacte au rendez-vous : Follefeuille était à peine rentré dans son appartement que Justine frappa à sa porte.

— Asseyez-vous dans ce fauteuil, mademoiselle, j'ai quelques préparatifs à faire pour sensibiliser mes plaques d'épreuves ; cela ne vous empêchera pas de causer.

— Très volontiers, monsieur Verlogeux.

— Vous êtes sans doute de ce pays ?

— Je suis Parisienne, répondit-elle en se redressant avec une sorte d'orgueil.

— J'aurais dû m'en douter; c'est bien singulier que vous soyez venue vous ensevelir au fond de la province ?

— Je n'y suis que par accident... J'étais la femme de chambre de Mme la contesse de Lestanges.

— Cette pauvre dame assasssinée dernièrement ?

— Hélas ! oui, mon pauvre monsieur, répondit-elle en portant son mouchoir à ses yeux.

— Tâchez de ne pas pleurer ; vous seriez laide dans votre portrait.

Cette recommandation eut un effet instantané : les larmes qui commençaient à perler s'arrêtèrent.

— Je vois que vous aimiez sincèrement votre maîtresse ?

— Elle était si bonne, monsieur, et jolie avec cela !

— Alors les adorateurs ne devaient pas lui manquer ?

— Je le crois bien, monsieur, mais ils n'avaient pas beau jeu avec elle. Aussitôt qu'ils lui parlaient mariage, crac ! elle les congédiait ; ce n'était pas long, je vous en réponds ; dès le lendemain ils étaient consignés; témoin le dernier, ce pauvre sir Arthur Warton. Oh ! si vous aviez vu quelle mine déconfite il a eut lorsque je lui ai annoncé que Madame ne serait plus visible pour lui.

— Il était donc sérieusement épris d'elle?

— Un polichinelle comme les autres, monsieur !

— Que signifient ces paroles, mon enfant ?

(A suivre.)